

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2016**

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE (pour les délibérations 75, 76, 81, 82, 85 et 91),  
Pascal NYS, Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK, Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Adjoint au  
Maire,  
Etienne DELEPAUT, Françoise PLOUVIER, André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse  
NOCLAIN, Conseillers Délégués,  
Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT, Laurent  
GAQUIERE, Barbara RUBIO, Christelle DUTRIAUX, Jérôme MEERSEMAN, Séverine CORBANIE, Jean-Adrien  
MALAIZE, Thibaut THIEFFRY, Ophélie LENOIR,

Moussa BACHIRI,

Karima CHOUIA.

**ABSENTS EXCUSES :**

Patrice DIMARCQ, ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ,  
Mikaël LESNE, ayant donné procuration à Etienne DELEPAUT.

**ABSENTE :**

Joëlle COTTENYE pour les délibérations 64 à 74, 77 à 80, 83 et 84, 86 à 90, et 92.

**DEL/2016/DG/64  
POUVOIRS DELEGUES AU MAIRE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions énumérées ci-dessus,
- que les décisions prises en application, peuvent, par délégation du maire, être signées par un autre élu agissant dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de confirmer que le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises en application de cette délégation dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de préciser que sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le maire aux adjoints et conseillers municipaux en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, par l'élu assurant le remplacement du maire en vertu de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DEL/2016/UR/65  
SIVU DU VAL DE MARQUE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

D'approuver la désignation de :

- a. Monsieur Francis VERCAMER, Maire en tant que délégué titulaire
- b. Monsieur Laurent PASTOUR, adjoint en tant que délégué suppléant

**DEL/2016/FI/66  
EXERCICE BUDGETAIRE 2016 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

A l'unanimité des suffrages exprimés (323 voix pour), le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2.

**DEL/2016/FI/67  
PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à admettre ces sommes en non valeur.

**DEL/2016/FI/68**

**NPRU LIONDERIE TROIS BAUDETS – SITE DE LA BLANCHISSERIE - EPARECA – REVERSEMENT DE LA DDU**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à payer à l'Épareca, Maître d'ouvrage du projet, la somme correspondant à la DPV (ex DDU) attribuée par l'État au titre de cette opération (245.090 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette participation financière.

**DEL/2016/DG/69**

**ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE VIDEO URBAINE OU TECHNIQUE**

Par 30 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil municipal décide :

- De participer à la mise en œuvre d'un groupement de commandes ayant pour objet la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins de la Ville de Hem;
- D'imputer les dépenses successives sur les crédits qui seront inscrits aux exercices concernés.

**DEL/2016/DG/70**

**PORTANT CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- De retirer la délibération DEL/2016/DG/03 du 3 mars 2016 portant constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS,
- D'approuver le principe de constitution de ce groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

**DEL/2016/DG/71**

**MARCHES HEBDOMADAIRES DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES - RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES - ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- de conclure une convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés hebdomadaires des commerçants non-sédentaires avec la société LES FILS DE MADAME GERAUD, sise, 27 boulevard de la République 93 190 Livry Gargant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public ainsi que tous les actes et décisions nécessaires à la bonne conclusion de la procédure,
- d'imputer les dépenses afférentes à la procédure administrative sur les crédits inscrits à l'exercice.

**DEL/2016/AE/72**

**ASSOCIATION ECOLE ET QUARTIER - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les termes des conventions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'association Ecole et Quartier

**DEL/2016/AE/73**

**ASSOCIATION ORDINAT'HEM - RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les termes des conventions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec l'association Ordinat'hém.

**DEL/2016/AE/74**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES DES VILLES EXTERIEURES DANS LE CADRE DE L'INTERCOMMUNALITE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le règlement de la participation communale.

**DEL/2016/AE/75**

**SUBVENTIONS SCOLAIRES POUR PROJETS SPECIFIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Considérant l'intérêt pédagogique de ces actions et comme chaque année, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour), le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 38,11 € par enfant hémois. Le montant exact de la subvention sera déterminé en fonction des listes des participants.

**DEL 2016/JE/76**  
**MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DES FONDS D'AIDE EN DIRECTION DES JEUNES DU DISPOSITIF GLOBAL « PASS' A L'ACTION »**

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour), le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dispositif « Pass' à l'Action ».

**DEL/2016/DG/77**  
**SIGNATURE D'UN BAIL - ORGANISME DE FORMATION OPSIE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :  
➤ D'accepter les termes du bail précaire ;  
➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit bail.

**DEL/2016/CL/78**  
**ECOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES - PARTICIPATION DES FAMILLES - ATELIERS ADULTE MODELE VIVANT**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide d'approuver :  
1. les tarifs de l'atelier adulte : modèle vivant tels qu'énoncés par la présente ;  
2. le principe d'un paiement fractionné sur trois mois pour les familles faisant état de difficultés ;  
3. de prévoir l'encaissement des recettes au budget de l'exercice.

**DEL/2016/CL/79**  
**ECOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES - PARTICIPATION DES FAMILLES - STAGE MULTI CULTUREL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide d'approuver :  
1. les tarifs du stage multi- culturel tels qu'énoncés par la présente ;  
2. de prévoir l'encaissement des recettes au budget de l'exercice.

**DEL/2016/CL/80**  
**TARIFS DE LOCATION ET REGLEMENT NEUVE-GRANGE - ESPACE CULTUREL FRANCHOMME**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs et règlements.

**DEL/2016/SP/81**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ETANG DE PECHE AUPRES DE L'ASSOCIATION J'HEM PECHE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour), le Conseil Municipal décide de valider la convention.

**DEL/2016/SP/82**  
**REGLEMENT DE L'ETANG ET DE LA BASE DE LOISIRS**

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour), le Conseil Municipal décide de valider ce règlement.

**DEL/2016/SP/83**  
**OXYG'HEM 2016 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GRAFTEAUX CULTURE SPORT »**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide, dans ce cadre, l'attribution d'une subvention de 2 374 € à l'association « Grafteaux Culture Sport ».

**DEL/2016/SP/84**  
**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION J'HEM PECHE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide, dans ce cadre, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association J'Hem Pêche.

**DEL/2016/UR/85**  
**MISE EN PLACE D'UNE CONCERTATION PREALABLE AU PROJET DE RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LIONDERIE ET TROIS BAUDETS**

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour), le Conseil Municipal décide :  
1. D'adopter les objectifs du projet et les modalités de concertation préalable tels que définis ci-dessus  
2. D'autoriser Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à la bonne tenue de la concertation

**DEL/2016/FI/86**  
**VALIDATION DE LA CONVENTION ET DU PLAN D'ACTION TFPB DE VILOGIA**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation par Vilogia de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville de Hem
2. De donner un avis favorable au plan d'action proposé par VILOGIA en contrepartie de son abattement de TFPB
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette opération

**DEL/2016/AS/87**  
**RESTAURANTS DU CŒUR ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide, dans ce cadre, l'attribution d'une aide exceptionnelle 1300€ à l'Association des « Restaurants du Cœur ».

**DEL/2016/DG/88**  
**REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur BENAKOUCHE le montant de la franchise à hauteur de 70 euros, sur présentation de la facture.

**DEL/2016/RH/89**  
**PARTICIPATION EN SANTÉ DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide de fixer à 40 € le montant annuel de la participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation.

**DEL/2016/RH/90**  
**PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide d'approuver le tableau des effectifs

**DEL/2016/RH/91**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE HEM ET LA VILLE DE LYS-LEZ-LANNOY -  
DISPOSITIF ADULTE-RELAIS 2 POSTES DE MEDIATEUR ENVIRONNEMENT**

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modalités de partenariat définies dans le document annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout autre document relatif à ce partenariat.

**DEL/2016/UR/92**  
**CESSION POUR PARTIE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AP N°120, 13, 14 ET 15 SISES RUE DU RIVAGE**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la vente pour partie de ces parcelles, d'une contenance totale d'environ 883 m<sup>2</sup>, pour un montant total hors taxes, hors frais de mutation de 15 000 euros net vendeur à M. Jean-Claude DUFRESNE.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Francis VERCAMER

Député du Nord  
Maire de Hem  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille